

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

20191 - Comment chercher le savoir

question

Que faut-il faire pour devenir un uléma ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Vous avez posé une grande question. C'est vraiment facile pour celui auquel Allah l'a facilité. En effet, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **Allah permet à celui dont Il veut du bien d'avoir une bonne compréhension de la religion** (rapporté dans les deux Sahih). On peut en déduire que celui dont Allah ne veut pas de bien, Il ne lui permet pas d'avoir une bonne compréhension de la religion.

Al-Boukhari (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Chapitre : la connaissance précède la parole et l'action compte tenu des propos du Très Haut : **Sache qu'il n'y a pas de dieu en dehors d'Allah** . Il a ainsi commencé par la connaissance. Les ulémas sont les héritiers des Prophètes. Ceux-ci nous ont légué un savoir. Celui qui l'a bien reçu est chanceux.

Celui qui s'engage dans la voie de la recherche du savoir, Allah lui facilite la découverte de la voie qui mène vers le paradis. Allah a dit **Parmi les serviteurs d'Allah, les ulémas sont ceux qui le craignent vraiment** Il dit encore : **Seuls les connaisseurs les saisissent** (les versets). Il dit aussi : **Et ils dirent: "Si nous avions écouté ou raisonné, nous ne serions pas parmi les gens de la Fournaise".** (Coran, 67 :10) et: **Dis: "Sont- ils égaux, ceux qui savent et ceux qui ne savent pas?"** **Seuls les doués d' intelligence se rappellent.** (Coran, 39 :9) Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **Le savoir n'est acquiert que par l'apprentissage**

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

Ibn Abbas a dit : « Soyez des ulémas éducateurs, dotés d'une grande maîtrise (de votre domaine)
Le terme **rabbani** désigne celui qui initie les gens aux principes de la science avant de passer au reste.

D'après Qays ibn Kathir un homme de Médine se rendit auprès de Abou Darda à Damas. Celui-ci lui dit :

- Qu'est ce qui t'amène, ô frère ?
- Un hadith que tu aurais rapporté au Prophète (bénédition et salut soient sur lui) selon mes informations
- Tu ne serais pas venu ici pour un besoin ; ou un commerce ?
- Non, je ne suis venu que pour recueillir le hadith.
- « J'ai entendu le Messager d'Allah (bénédition et salut soient sur lui) dire : **Celui qui s'engage dans la voie de la recherche du savoir, sera conduit par Allah vers le paradis. Les anges baissent leurs ailes en signe de satisfaction vis-à-vis du chercheur du savoir. Ceux qui sont au ciel comme ceux qui sont sur terre, y compris les poissons dans l'eau, demandent le pardon divin pour l'uléma. Le mérite de l'uléma par rapport au dévot est comme celui de la lune par rapport aux autres astres. Les ulémas sont les héritiers des Prophètes. Ceux-ci n'ont légué ni dinar ni dirham, mais des connaissances. Quiconque les reçoit aura été chanceux.** (rapporté par at-Tirmidhi (2606) et jugé authentique par al-Albani.

Voilà certains mérites de l'acquisition du savoir.Ceci n'en est qu'une infime quantité. Si nous voulions les mentionner tous, nous serions trop long. Peut être ce qui a été mentionné constitue-il un rappel utile à celui qui est doté d'un coeur (sensible), celui qui écoute attentivement. Référez-vous à la question n°10471.

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

Quand à la voie qui conduit à l'acquisition du savoir, elle passe par la crainte d'Allah et la conscience de son contrôle en secret comme en public. Il faut ensuite s'instruire auprès d'ulémas sûrs aussi bien dans leurs connaissances que dans leur foi. Quand on trouve un uléma qui réunit ces qualités, il faut rester auprès de lui et le consulter sur la manière d'acquérir le savoir. Si on ne le trouve pas, que l'on se contente d'un chercheur du savoir. À défaut, on peut utiliser les cassettes et les ouvrages de base.

Si vous dites : quels sont les livres que nous devons étudier ?

La réponse est qu'il faut adopter une approche progressive dans l'acquisition du savoir religieux. Chaque discipline fait l'objet de livres spécifiques. Commencez d'abord par l'étude du dogme puis les connaissances qui aident à comprendre le livre d'Allah et la Sunna de Son messager (bénédiction et salut soient sur lui) telles que la grammaire, la jurisprudence, la critique du hadith, l'exégèse du Coran et le droit. Mais tout cela doit être précédé de l'apprentissage par coeur du Coran. Car les autres disciplines ne sont étudiées que pour avoir une bonne compréhension du Coran.

Voici, un liste d'ouvrages classés par ordre d'importance.

- En matière dogmatique, l'on commence par le livre intitulé al-Ussol ath-thalatha puis Kitab at-tawhid puis Kashf ash-shoubouhat qui sont tous écrits par cheikh Muhammad ibn Abd al-Wahhab puis al-aqida al-wassitiyya de cheikh al-islam ibn Taymiyya. Une fois l'étude et la mémorisation de ces livres terminée, on passe à l'étude de la adjoumiyya en grammaire puis al-Uso min ilm al-Ussol en jurisprudence puis Ussol at-tafsir (ces deux livres sont écrits par cheikh Muhammad ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde).

L'on passe ensuite à l'étude de al-arba'ina an-Nawiyya en hadith puis à umdat al ahkam en hadith également. Ensuite, on procède à l'étude du droit. À cet égard, il n'y a aucun inconvénient si l'on commence par l'étude d'un texte quelconque issu de l'une des écoles juridiques reconnues. Par

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

exemple, Bidayat as-salikine, Umdat al-fiqh, Matn abi Shudja, Matn al-Khalil.

Il ne s'agit pas de prendre parti pour une école donnée, mais d'utiliser dans vos études des ouvrages de base reconnus afin de fonder votre recherche du savoir sur des bases solides en suivant des arguments valables et en évitant de prendre parti pour une école juridique déterminée.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'étude des livres sus mentionnés requiert leur mémorisation et leur compréhension. Veillez à vous procurer les enregistrements des ulémas qui ont commenté les dits ouvrages comme les enregistrements de cheikh Abd al-Aziz ibn Baz et cheikh Muhammad ibn Outhaymine et Cheikh Abd Allah ibn Djibrine et d'autres.

Quand vous aurez terminé l'étude du droit, prenez un livre traitant de l'exégèse. Commencez par exemple par Taysir al-Karim ar-Rahman fi tafsiri kalami al-Mannan de Cheikh abd Rahman ibn Saadi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) puis le Tafsir d'Ibn Kathir.

Voilà les plus importants ouvrages que le chercheur du savoir doit étudier. Quand vous les aurez terminés, nous vous citerons d'autres supérieurs. Restez en contact avec nous. Wassalam